

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 172^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 25 avril 2017, à 18 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Mélissa Lapierre Nancy Lapointe Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Michel Goudreau Alain Lamarre Dominic Leblanc Marco Legrand Francis Malo Martin Ménard Michel Rouleau Benoît Valiquette

Absences motivées :

Madame	Patricia Rivest
Messieurs	Jérémy Christian Simon Paquin Benoît Tessier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu, la présidente du conseil d'administration souligne la présence de M. Guy Vandandaigue.

M. Vandandaigue a été nommé le 6 mai 2008 par la ministre de l'Éducation de l'époque, madame Michelle Courchesne, pour siéger au conseil d'administration et au conseil d'établissement de L'Assomption, à titre de personne choisie après consultation des groupes socioéconomiques du territoire principalement desservi par le collège constituant de L'Assomption.

En mai 2013, soit cinq ans plus tard, le ministre Pierre Duchesne le nommait pour un deuxième mandat de trois ans qui s'est terminé le 8 décembre 2016, comme suite à la nomination de Mme Patricia Rivest. Au total, M. Vandandaigue a siégé au conseil d'administration et au conseil d'établissement de L'Assomption pendant près de neuf ans, en plus de siéger au comité exécutif pendant huit ans. Et ce, sans oublier son implication au sein du comité d'audit interne pendant deux ans ainsi que sa participation à de nombreux comités de sélection. Son expertise a également été mise à contribution pour l'évaluation qualitative de soumissions dans le cadre d'appels d'offres pour des services professionnels liés aux projets de construction.

Il importait donc au Cégep régional de Lanaudière de témoigner à M. Vandandaigue toute sa reconnaissance en présence des membres du conseil d'administration. Ce dernier remercie les membres pour l'attention portée à son égard et quitte l'assemblée.

La présidente du conseil d'administration souhaite ensuite la bienvenue à Mme Mélissa Lapierre qui participe à sa première assemblée du conseil d'administration en présentiel. Mme Lapierre a été nommée par la ministre à titre de personne choisie au sein des entreprises de la région œuvrant dans les secteurs d'activités économiques correspondant aux programmes d'études techniques mis en œuvre par le cégep.

172.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 172.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 172.2 Adoption du procès-verbal de la 16^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 172.3 Adoption du procès-verbal de la 17^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 172.4 Adoption du procès-verbal de la 17^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 172.5 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 172.6 Rapport du comité exécutif*

- 172.7 *Parole au public*
- 172.8 *Collège constituant de Joliette :*
- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 172.9 *Collège constituant de L'Assomption :*
- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 172.10 *Collège constituant de Terrebonne :*
- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 172.11 *Orientations budgétaires 2017-2018*
- 172.12 *Budget d'investissement 2017-2018 :*
- a) *Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - b) *Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
- 172.13 *Adjudication de contrats :*
- *Réaménagement des soins infirmiers au collège constituant de Joliette*
 - *Réaménagement des ateliers de design industriel et autres locaux connexes au collège constituant de Terrebonne*
- 172.14 *Nomination des membres du comité d'audit*
- 172.15 *Désignation d'un responsable de la sécurité de l'information*
- 172.16 *Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2017-2018*
- 172.17 *Informations :*
- *Rapport de la présidence et de la vice-présidence*
 - *Rapport de la direction générale*
 - *Rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité*
 - *Présentation des trois vidéos réalisées dans le cadre du 50^e anniversaire des cégeps*
- 172.18 *Divers*
- 172.19 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

172.2 Adoption du procès-verbal de la 169^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 169^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 21 février 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

2165

172.3 Adoption du procès-verbal de la 170^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,

CARL-170425-03 *« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 170^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le lundi 13 mars 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

172.4 Adoption du procès-verbal de la 171^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-170425-04 *« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 171^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 28 mars 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

172.5 Suite(s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

172.6 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues les 14 février et 28 mars 2017.

172.7 Parole au public :

Sans objet.

172.8 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

La directrice du collège constituant de Joliette donne des informations sur les sujets suivants :

- Première édition de la Semaine de valorisation du français en mars
- Tenue d'un 5 à 7 de la Fondation du Cégep à Joliette
- 2^e édition des nuits de littérature
- Finale régionale de Cégeps en spectacle remportée par un groupe d'étudiants du collège
- Poursuite des démarches entourant la réalisation du projet de résidence étudiante

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2017021601. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiante et à l'étudiant dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170425-05

CARL-170425-06

172.9 Collège constituant de L'Assomption :

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption donne des informations sur les sujets suivants :

- 13^e édition de la Semaine de la langue du 20 au 24 février
- Mise à contribution de l'expertise développée par les finissantes du programme Design d'intérieur pour des aménagements commerciaux et résidentiels
- Clinique d'impôts organisée par les étudiants du programme Comptabilité et gestion
- Semaine des éveilleurs de conscience du 3 au 7 avril
- Poursuite des travaux d'aménagement du collège
- Ajout de deux équipes sportives : cross-country et flag football masculin

• ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2017020101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Dominic Leblanc, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et à l'étudiant dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170425-07

CARL-170425-08

172.10 Collège constituant de Terrebonne :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'à la dernière assemblée, les membres ont élu respectivement MM. Olivier Malo et Dany St-Pierre à la présidence et vice-présidence du conseil. Ils ont de plus adopté le morcellement du département des Sciences humaines en trois départements distincts soit psychologie, sociologie, économie-histoire-sciences politiques. Des présentations ont été faites sur le rapport d'évaluation d'assurance qualité, le bilan du SAIDE pour l'année 2015-2016 ainsi que le logiciel argumentaire « Dlibr » développé par deux enseignants du programme de philosophie.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Projection d'un film sur le Guatemala le 23 février dernier
- Célébration du 5^e anniversaire de la Clinique d'hygiène dentaire
- Vif succès de la première édition de la Semaine des éveilleurs de conscience
- Conférence offerte le 19 avril par Béa Johnson portant sur le mode de vie Zéro déchet
- Statu quo au niveau des admissions au 1^{er} tour du SRAM comparativement à l'année dernière

- *Recommandation d'émission de diplômes :*

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Martin Ménard, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2017041801. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-170425-10

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiant dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

172.11 Orientations budgétaires 2017-2018 :

La directrice des ressources financières présente le dossier et répond aux questions des membres.

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présentera ce document pour l'année 2017-2018.

Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des faits saillants et choix budgétaires du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Martin Ménard,

CARL-170425-11

« Il est résolu d'adopter le document d'orientations budgétaires 2017-2018 tel que déposé par la direction des ressources financières. »

Adoptée à l'unanimité.

172.12 Budget d'investissement 2017-2018 :

a) Maintien d'actifs du parc immobilier :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

L'allocation 2017-2018 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2016-2017.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2017-2018.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2016-2017 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 3 676 400 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2017-2018 pour le maintien d'actifs du parc immobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2016-2017 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif;

Sur proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2017-2018 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 3 676 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

L'allocation 2017-2018 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2016-2017.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2017-2018.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2016-2017 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 2 066 200 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2017-2018 pour le renouvellement du parc mobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2016-2017 sera reconduite;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le MEES;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Martin Ménard,

« Il est résolu d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2017-2018 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 2 066 200 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170425-13

172.13 Adjudication de contrats :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

- ***Réaménagement des soins infirmiers au collège constituant de Joliette :***

Un appel d'offres public pour le réaménagement des soins infirmiers au collège constituant de Joliette a été publié le 31 mars 2017.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 24 avril 2017. Quatre soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse de conformité des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Construction Hébert & Hébert inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour le réaménagement des soins infirmiers au collège constituant de Joliette;

Attendu les quatre soumissions conformes déposées dans les délais prescrits;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour le réaménagement des soins infirmiers au collège constituant de Joliette au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Construction Hébert & Hébert inc. », pour un montant total de 413 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 24 avril 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

- ***Réaménagement des ateliers de design industriel et autres locaux connexes au collège constituant de Terrebonne :***

Un appel d'offres public pour le réaménagement des ateliers de design industriel et autres locaux connexes au collège constituant de Terrebonne a été publié le 7 avril 2017.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 24 avril 2017. Trois soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse de conformité des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Les entreprises Constructo ».

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour le réaménagement des ateliers de design industriel et autres locaux connexes au collège constituant de Terrebonne;

Attendu les trois soumissions conformes déposées dans les délais prescrits;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Martin Ménard,

CARL-170425-15

Il est résolu d'octroyer le contrat pour le réaménagement des ateliers de design industriel et autres locaux connexes au collège constituant de Terrebonne au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Les entreprises Constructo », pour un montant total de 225 450 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 24 avril 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

172.14 Nomination des membres du comité d'audit interne :

Le directeur général présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le comité d'audit interne est chargé de superviser la vérification externe ainsi que les contrôles internes du Cégep régional, de faire rapport et de soumettre ses recommandations sur ces objets au conseil d'administration.

Ce comité est composé de trois membres externes nommés annuellement par le conseil d'administration, membres qui ne font pas partie du comité exécutif.

La direction générale et la direction des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

Attendu le mandat dévolu par le conseil d'administration au comité d'audit interne le 16 avril 2007;

Attendu qu'au sein du comité d'audit interne, il est précisé que les postes doivent être occupés par trois membres externes du conseil d'administration ne faisant pas partie du comité exécutif afin d'assurer l'indépendance de la vérification;

Attendu que le directeur général et la directrice des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-170425-16

« Il est résolu de nommer M. Michel Goudreau, Mme Mélissa Lapierre et Mme Nancy Lapointe au sein du comité d'audit interne pour l'exercice financier 2016-2017. »

Adoptée à l'unanimité.

172.15 Désignation du responsable de la sécurité de l'information :

Le directeur général présente le dossier.

Conformément à la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, le Cégep régional de Lanaudière doit désigner un responsable de la sécurité de l'information pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant principal en information.

Attendu la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale découlant de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en vigueur depuis le 15 janvier 2014;

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière a l'obligation de nommer un responsable de la sécurité de l'information pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant principal en information;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Martin Ménard,

« Il est résolu de désigner M. Martin Rainville, coordonnateur des services informatiques, pour agir à titre de responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170425-17

172.16 Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2017-2018 :

Le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2017-2018 est déposé à titre indicatif.

172.17 Informations :

- *Rapport de la présidence et de la vice-présidence :*

La présidente du conseil d'administration fait part de la démission de M. Henri Mondor, représentant des parents au conseil d'administration, pour des motifs professionnels.

Elle fait part ensuite d'une proposition reçue du Syndicat du personnel professionnel à l'effet de revoir la composition des trois commissions des études pour ajouter un représentant du personnel professionnel. La direction du Cégep régional prend acte de cette demande.

- ***Rapport de la direction générale :***

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

- ***Rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité :***

Dans le cadre des différentes opérations menées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial depuis sa création en 1993, les établissements du réseau collégial ont été amenés au fil des ans à développer une culture organisationnelle d'évaluation, les rendant ainsi de plus en plus autonomes en cette matière.

En 2013, la Commission proposait la mise en place d'une nouvelle approche de ses opérations, entraînant un changement important autant dans la façon de la Commission de remplir son mandat que dans celle des collèges d'assumer leurs responsabilités en matière d'évaluation.

Ainsi, plutôt que d'examiner la qualité et la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation et des plans, la Commission proposait d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement.

L'approche d'évaluation retenue par la Commission prenait la forme d'un audit à partir de critères convenus et prédéfinis. La visite d'audit au Cégep régional de Lanaudière est prévue au cours de la session d'automne 2017.

Précisons que l'opération faisait l'objet d'un boycott auprès de nos partenaires syndicaux, d'où la décision de produire un rapport administratif. Cela ne diminue en rien la qualité du rapport. Les conseillers pédagogiques et les directions responsables, qui sont appelés quotidiennement à utiliser ces mécanismes, peuvent juger de leur efficacité et pourront suggérer des améliorations aux instances concernées par la suite.

C'est dans cet esprit que des auteurs, autant à la direction générale que dans les collèges constituants, ont rédigé le rapport pour la section les concernant, à partir d'un gabarit convenu collectivement.

En juin prochain, les conseils d'établissement seront appelés à adopter le chapitre du rapport qui relève de leur compétence et à donner un avis au conseil d'administration sur le rapport complet.

Dans l'intervalle, les membres intéressés à formuler des commentaires sur le rapport ci-joint ont été invités à communiquer avec madame Hélène Pichette, adjointe à la direction générale, avant le 19 mai 2017.

- *Présentation des trois vidéos réalisées dans le cadre du 50^e anniversaire des cégeps :*

La direction générale présente trois vidéos produites par les trois collèges constituants dans le cadre du 50^e anniversaire des cégeps.

Un concert de l'OSM sera diffusé simultanément le 30 novembre prochain à travers les établissements du réseau collégial.

172.18 Divers :

Sans objet.

172.19 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 45.

.....
Présidente d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée